



Stratégie et plan d'action 2023-2025

En 2018, le HCR a adopté une nouvelle approche pour lutter contre l'inconduite sexuelle en regroupant la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS) sous une approche holistique, et en mettant en place une équipe dédiée pour diriger et coordonner ces efforts. En reconnaissant les racines communes des deux formes d'inconduite sexuelle, cette approche met l'accent sur la lutte contre les différences de pouvoir et de genre qui sont à l'origine de ces abus et sur une approche centrée sur la victime¹ pour y remédier

Sous la coordination du Bureau du coordinateur principal pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, avec le soutien d'un groupe de travail au niveau technique² et avec l'engagement des bureaux régionaux et des opérations sur le terrain, le HCR poursuivra ses investissements significatifs visant à atténuer les risques et à prévenir l'inconduite sexuelle. Cette Stratégie et ce Plan d'action actualisés s'appuient sur les travaux des cinq dernières années pour continuer à renforcer la capacité des mesures de PEAS et de lutte contre le HS au niveau opérationnel, conformément aux meilleures pratiques du secteur, tout en conservant un rôle fort et actif dans la sphère interagences.³

Les objectifs et les actions planifiées décrits dans cette Stratégie globale et ce Plan d'action nécessitent une approche multifonctionnelle et visent à guider les efforts globaux de l'Organisation pour lutter contre l'inconduite sexuelle. Le soutien sera fourni par des capacités spécialisées et dédiées au sein du Bureau du coordinateur principal pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, notamment dans les domaines de la coordination, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, du soutien sur le terrain, de l'élaboration et de la réalisation de la formation et de l'apprentissage, de l'aide aux victimes, de l'engagement interagences, des relations extérieures et des communications.

- 1 Dans le contexte de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel, une approche centrée sur la victime est une manière de s'engager envers la/les victime(s), qui privilégie son écoute, évite de nouveaux traumatismes et se concentre systématiquement sur sa sécurité, ses droits, son bien-être, ses besoins et choix exprimés, afin de redonner le contrôle à la/aux victime(s) autant que possible⁹ et de garantir des services et un accompagnement empathiques et sensibles sans porter de jugement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Politique du HCR relative à l'approche centrée sur la victime pour la réponse aux inconduites sexuelles](#), 2020.
- 2 Division des relations extérieures, division des ressources humaines, division de la protection internationale, division de la planification stratégique et des résultats, gestion des risques d'entreprise, bureau de la déontologie, service de sécurité sur le terrain, service de l'innovation, bureau de l'inspecteur général, service des affaires juridiques et bureau du médiateur.
- 3 Recommandation du CAD de l'OCDE [sur l'élimination de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire](#) ; [Principes d'engagement du Gouvernement américain pour la protection contre l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement sexuel dans les organisations internationales](#).

En tant que priorité organisationnelle clé, les efforts globaux du HCR en matière de lutte contre l'inconduite sexuelle seront guidés par les cinq principaux objectifs stratégiques suivants :

1	2	3	4	5
Veiller à ce qu'une approche centrée sur la victime guide toutes les actions du HCR en matière d'inconduite sexuelle	Équiper et autonomiser le personnel du HCR afin de prévenir, d'atténuer les risques d'inconduite sexuelle et d'y répondre	S'engager envers les communautés concernées, les ONG partenaires et les gouvernements en tant que partenaires clés dans la lutte contre l'inconduite sexuelle	Renforcer les mécanismes de responsabilité organisationnelle et opérationnelle dans la lutte contre l'inconduite sexuelle	Maintenir le rôle du HCR en tant que partie prenante clé dans les efforts interagences et à l'échelle du système

Objectifs et actions stratégiques

1

Veiller à ce qu'une approche centrée sur la victime guide toutes les actions du HCR en matière d'inconduite sexuelle : Renforcer la réponse globale aux victimes d'EAS et de HS, en veillant à ce qu'elle soit correctement contextualisée, nuancée et communiquée aux victimes ; qu'elle donne plus de moyens aux victimes et réponde à leurs besoins spécifiques ; qu'elle préserve leur sécurité, leur bien-être et leur dignité ; et qu'elle garantisse la fourniture de services empathiques et sensibles. Veiller à ce que les voix et les expériences des victimes soient intégrées dans les mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réponse, ainsi que dans les activités de communication, de sensibilisation et d'apprentissage.

- Élaborer des procédures opérationnelles normalisées et des orientations opérationnelles et techniques pour soutenir la mise en œuvre, à l'échelle de l'organisation, de la politique d'EVC pour les victimes d'inconduite sexuelle.
- Renforcer la consultation et le dialogue avec un groupe de référence de victimes de HS afin d'établir les priorités et les initiatives organisationnelles dans la lutte contre l'inconduite sexuelle.
- Renforcer la sensibilisation aux points focaux de la VBG et la PEAS dans la procédure d'enquête et la procédure disciplinaire en cas d'allégations d'EAS, afin de mieux soutenir les victimes dans ce processus.
- Promouvoir l'utilisation de la plateforme NotOnlyMe auprès du personnel du HCR en tant que ressource de soutien pour les victimes de HS.

2

Équiper et autonomiser le personnel du HCR afin de prévenir, d'atténuer les risques d'inconduite sexuelle et d'y répondre : Renforcer la capacité du personnel du HCR à atténuer les risques d'EAS et de HS, à les prévenir et à y répondre grâce à des activités de sensibilisation et d'apprentissage innovantes et attrayantes. Soutenir les opérations afin de fournir au personnel une formation en matière de PEAS/HS de qualité et standardisée. Continuer à fournir une formation spécialisée et des outils en matière de PEAS/HS à différents groupes fonctionnels, y compris les points focaux de PEAS, les conseillers pairs et les hauts responsables. Veiller à ce que les mesures en matière de PEAS et de lutte contre le HS soient intégrées dans tous les domaines d'action pertinents du HCR. Promouvoir et soutenir les efforts en faveur d'une culture organisationnelle et professionnelle positive, en coordination avec les entités concernées.

- Soutenir le déploiement systématique des modules d'apprentissage en matière de PEAS et de lutte contre le HS dans toutes les opérations.
- Renforcer la compréhension des questions et des concepts complexes de la politique et de la mise en œuvre des mesures de PEAS et de lutte contre le HS, et normaliser le langage à utiliser dans les POS et les produits interagences et internes.
- Promouvoir le renforcement de la responsabilité et de l'engagement des représentants et de leurs équipes de direction, notamment en définissant clairement les rôles et les responsabilités au niveau opérationnel dans le cadre des mesures de PEAS et de lutte contre le HS et en élaborant des outils de soutien.
- Développer des initiatives pour promouvoir l'engagement et le dialogue sur la culture du lieu de travail.
- Renforcer le réseau de conseillers pairs du HCR pour soutenir les efforts visant à atténuer les risques de HS et les facteurs sous-jacents enracinés dans la culture du lieu de travail.
- Soutenir le réseau mondial des points focaux de la PEAS, notamment par le biais de la communauté de pratique et le développement d'un apprentissage en ligne spécialisé.
- Assurer une coordination régulière et un dialogue étroit avec les points focaux régionaux et opérationnels de la PEAS par le biais de réunions virtuelles et en personne, en contribuant à garantir la mise en œuvre des politiques et des outils au niveau mondial.
- Développer des orientations programmatiques en matière de PEAS pour les rôles fonctionnels travaillant dans des domaines où le risque et l'identification de l'EAS sont élevés (tels que l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié et la réinstallation).
- Renforcer les communications externes et les efforts de sensibilisation dans la lutte contre l'inconduite sexuelle.





3

S'engager envers les communautés concernées, les ONG partenaires et les gouvernements en tant que partenaires clés dans la lutte contre l'inconduite sexuelle : Promouvoir un engagement accru envers les communautés concernées afin d'accroître la consultation, la sensibilisation et le dialogue avec les personnes que nous servons et leurs communautés d'accueil, en veillant à ce qu'une attention particulière soit accordée à l'accès aux enfants, aux personnes handicapées et à d'autres groupes diversifiés. Soutenir les efforts menés au niveau local pour atténuer les risques, prévenir et répondre aux victimes d'EAS. Poursuivre la coordination étroite avec les ONG partenaires, en veillant à ce qu'elles reçoivent le soutien nécessaire pour garantir des normes minimales en matière de capacité de la PEAS. Renforcer l'engagement envers les gouvernements sur les efforts en matière de PEAS, y compris en systématisant une approche sur la réponse aux allégations et en assurant une capacité adéquate pour traiter l'inconduite sexuelle.

- ➔ Développer, renforcer et promouvoir des mécanismes de participation des communautés à la prévention et à la réponse à l'EAS, en particulier par un engagement direct avec les organisations de prise en charge des réfugiés, notamment les organisations de prise en charge des femmes, pour atteindre les groupes sous-représentés.
- ➔ Assurer un engagement nuancé et adapté avec les communautés concernant les secteurs/activités où les risques d'EAS peuvent être accrus (par exemple, les bénéficiaires d'une assistance en espèces ou en nature, les personnes séjournant dans les centres d'accueil/de transit, les enfants dans les écoles, etc.)
- ➔ Promouvoir la mise en œuvre complète des évaluations des capacités des partenaires et soutenir les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de renforcement et de mise en œuvre, y compris par l'élaboration de matériel de formation et d'information.
- ➔ Impliquer le gouvernement, les partenaires non traditionnels et les acteurs de la société civile à la fois pour le renforcement des capacités et en tant que ressources clés pour définir les meilleures pratiques et identifier les moyens d'intégrer la PEAS dans les différents secteurs.
- ➔ Continuer à renforcer les capacités des partenaires en matière de communication et d'efforts de sensibilisation, en ciblant spécifiquement les enfants, les personnes handicapées et les communautés difficiles à atteindre.
- ➔ Augmenter l'accès des partenaires aux formations en ligne et à d'autres matériaux interagences pertinents grâce aux actions de traduction et de sensibilisation.

4

Renforcer les mécanismes de responsabilité organisationnelle et opérationnelle : Soutenir les efforts des organisations pour renforcer et adopter des politiques, des procédures et des pratiques qui facilitent l'intégration et la définition de la PEAS et du HS dans les mécanismes de responsabilité, tant au niveau global qu'opérationnel. Veiller à ce que les cadres et les systèmes favorisent l'atténuation des risques, les mesures préventives et les mécanismes de réponse fondés sur les besoins et l'expérience des victimes. Continuer à contribuer aux efforts internes et interinstitutionnels visant à améliorer la culture du lieu de travail et de l'organisation afin de s'attaquer aux différences de genre et de pouvoir à l'origine des inconduites sexuelles.

- ➔ Développer une politique du HCR sur le traitement de l'inconduite sexuelle qui définit clairement les rôles et les responsabilités de l'ensemble du personnel, y compris les gestionnaires et les représentants, et qui fournit aux collègues des informations sur la manière de demander de l'aide et des conseils, ainsi que sur les exigences en matière de signalement.
- ➔ Renforcer la planification d'urgence en matière d'EAS, notamment par la mise en œuvre des dispositions de la PEAS dans la politique du HCR en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence et par l'élaboration d'orientations opérationnelles, la mise en place d'une solide coordination entre les entités concernées et la coordination de la communication des crises.
- ➔ Renforcer le rôle de coordination interagences du HCR sur la PEAS, en particulier dans le cadre du modèle de coordination des réfugiés.
- ➔ Renforcer les efforts d'intégration de mesures de PEAS dans les secteurs sectoriels, en particulier ceux qui présentent des risques accrus d'EAS, tels que la fourniture d'une assistance en espèces et en nature, le logement et l'éducation.
- ➔ Améliorer les mécanismes de sélection, de contrôle et de vérification des références dès le début des procédures d'embauche en vue de renforcer la capacité d'identifier les auteurs d'inconduite sexuelle et d'empêcher qu'ils passent d'une organisation à l'autre sans être détectés, y compris par l'utilisation de ClearCheck et l'expansion du système de notification des fautes professionnelles.
- ➔ Collaborer avec les entités concernées pour élaborer des orientations sur la collecte de données harmonisées et anonymes sur les cas d'EAS en vue d'analyser les tendances et les zones de risque, y compris notamment l'assistance fournie aux victimes d'EAS ; et poursuivre la collecte et l'analyse des données en cours sur les incidents de HS.
- ➔ Maintenir l'intégration de la PEAS dans les missions d'intégrité multifonctionnelle sur le terrain du HCR et soutenir les missions conjointes entre les différentes entités et le Bureau du Coordinateur principal.
- ➔ Veiller à ce que les risques d'EAS et de HS soient systématiquement évalués par les opérations et, dans les opérations où les risques d'EAS et/ou de HS sont élevés, à ce que des actions visant à atténuer les risques soient planifiées et mises en œuvre, conformément à l'outil de gestion des risques d'EAS et à l'outil de gestion des risques liés au devoir de diligence.



5

Maintenir le rôle du HCR en tant que partie prenante clé dans les efforts interagences et à l'échelle du système des Nations unies : Continuer à s'engager activement dans la lutte contre l'EAS et le HS dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des orientations au niveau interagences, ainsi que dans la lutte pour l'éradication de l'EAS et du HS dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement. Renforcer l'engagement des partenaires afin de promouvoir une plus grande consultation et l'intégration des perspectives et des réalités du terrain dans l'élaboration des politiques, des procédures et des outils, ainsi que leur adaptabilité aux contextes des réfugiés, le cas échéant. Soutenir les efforts interagences pour encourager les autorités et les partenaires gouvernementaux à contribuer de manière constructive aux efforts déployés en matière de PEAS.

- ➔ Maintenir un engagement actif au sein de l'IASC, et avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'amélioration de la réponse des Nations unies à l'EAS, le Groupe exécutif des Nations unies pour la prévention et la réponse au harcèlement sexuel dans le système⁴ des Nations unies et le défenseur des droits des victimes des Nations unies, ainsi que les groupes de travail et les forums connexes.
- ➔ Participer activement aux réseaux de PEAS au niveau national et veiller à ce que la PEAS soit correctement intégrée dans les agendas de l'Équipe de Pays des Nations unies (UNCT) et de l'Équipe Humanitaire Pays (HCT).

- ➔ Promouvoir le déploiement de la plateforme NotOnlyMe pour les victimes de HS dans l'ensemble des Nations unies.
- ➔ Poursuivre la coordination étroite avec les agences des Nations unies sur la mise en œuvre de l'outil commun d'évaluation des capacités des partenaires de mise en œuvre et sur les plans de renforcement des capacités et de mise en œuvre, notamment par le lancement du module PEAS dans le portail des partenaires des Nations unies afin de faciliter la coordination entre les agences sœurs des Nations unies.
- ➔ Soutenir l'adaptation de l'outil d'évaluation commun pour les partenaires gouvernementaux dans le cadre du groupe de travail sur le protocole des partenaires de mise en œuvre. Soutenir les efforts déployés au sein du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations (IASC) et du Groupe exécutif des Nations unies pour prévenir et combattre le harcèlement sexuel dans le système des Nations unies afin de promouvoir et de mettre en œuvre une approche centrée sur la victime.
- ➔ Soutenir les missions interagences sur le terrain et partager régulièrement les enseignements tirés des opérations sur le terrain du HCR en matière de PEAS et de HS dans les forums interagences.

⁴ Anciennement le groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat des Nations unies sur le harcèlement sexuel.